

# «Tout a été repris des quatre anciennes Communes»

**LATÉNA** Les autorités ont approuvé, jeudi soir, le premier budget de la nouvelle Commune, qui verra le jour le 1er janvier. Il prévoit un bénéfice d'environ 50 000 francs, pour 62,7 millions de charges.

PAR VIRGINIE GIROUD

«C'est un moment historique», a déclaré le président du Conseil général, Charles Constantin, jeudi, au moment de passer en revue le premier budget de la nouvelle Commune de Laténa. Il a ajouté, en citant avec humour l'écrivain canadien Raymond Quatorze: «Les premières fois, c'est tout ce qui compte dans la vie. Le reste, c'est de l'ennui.»

## Plus de 25 millions d'investissements

C'est donc à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée, que les conseillers généraux de Laténa ont accepté ce budget 2025.

Il prévoit un bénéfice de 49 574 francs, pour 62,7 millions de charges et un total de 25,4 millions d'investissements nets.

Tous les groupes politiques, à savoir libéral-radical, socialiste, vert'libéral, Verts, UDC et Entente, ont salué une «étape cruciale» et un premier budget «solide». Celui-ci intègre la totalité des budgets 2024 des quatre anciennes Communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène. «Tout a été repris», selon le conseiller communal Rocco Mauri, en charge des finances, qui a parlé d'un budget «prudent».

Il a été établi sur la base du nouveau coefficient fiscal communal issu du processus de fusion, fixé à 68%, contre 79% auparavant à Enges, 70% à Hauterive, 66% à Saint-Blaise et 69% à La Tène.

Ce budget intègre aussi les investissements nets importants



Le Conseil général a accepté le budget 2025 de Laténa, le règlement communal, ainsi que les subventions à la population pour les transports publics.

MURIEL ANTILLE

liés à la réalisation de gros travaux déjà en cours, notamment les réfections de routes et la construction des nouveaux collèges d'Hauterive.

## Personnes non élues impliquées

Mais ce qui a surtout occupé les élus jeudi soir, c'est l'acceptation du premier règlement général de la Commune. Les conseillers généraux ont passé plus de deux heures à examiner ce document indispensable

au fonctionnement des autorités, finalement accepté à l'unanimité.

Dans un but participatif, les élus ont fait le choix d'ouvrir aux personnes non élues trois commissions qui devaient, au départ, être uniquement composées de conseillers généraux. Il s'agit des commissions traitant d'urbanisme, des transports publics, d'énergie, ou encore de circulation et de mobilité. Elles pourront finalement ac-

cueillir des citoyens de la société civile, à condition qu'ils aient le droit de vote. Ces commissions gardent toutefois une composante politique: leurs membres sont proposés par les groupes au Conseil général, proportionnellement à leur poids.

## Et la commission de naturalisation?

Fallait-il également ouvrir la commission de naturalisation aux non-élus, à condition d'être en possession de la na-

tionalité suisse? Cette question a fait l'objet d'un débat animé. S'interrogeant sur la légalité de cette démarche, les conseillers généraux ont remis cette décision à plus tard. Pour l'instant, la commission de naturalisation est donc composée uniquement de membres du Conseil général.

## Coup de force des Verts

Un autre point a pimenté le débat. Les Verts ont marqué leur présence au sein de l'assem-

blée en faisant inscrire dans le règlement la création d'une commission climat, biodiversité et développement durable qui sera pilotée par le Conseil communal.

Le PLR et l'UDC y étaient majoritairement opposés, estimant que le projet n'était pas suffisamment «construit». Les Verts ont bénéficié du soutien socialiste et vert'libéral, ainsi que de celui de l'Entente. Leur proposition a été validée par 24 voix contre 14, et une abstention.

## Subvention Onde verte à la population

Le Conseil général a également choisi d'offrir à la population de Laténa d'importantes subventions pour les transports publics. A l'unanimité, il a repris les pratiques de l'ancienne Commune de La Tène pour les proposer aux usagers d'Enges, Saint-Blaise et Hauterive.

Les abonnements Onde verte seront donc subventionnés à hauteur de 50% pour les jeunes de 6 à 25 ans, et le tarif jeune sera octroyé aux adultes.

## Cinquante francs le jeton de présence

Enfin, les conseillers généraux devaient se prononcer sur leur indemnisation. Ils ont accepté, à l'unanimité, de fixer le montant du jeton de présence à 50 francs. Une séance de moins de quatre heures donnera droit à un jeton par élu. Si la séance dure quatre heures ou davantage, deux jetons seront délivrés.

Ironie du sort: la séance de jeudi soir a été bouclée après trois heures et 58 minutes. Deux minutes qui ont permis à Laténa d'économiser 2000 francs.

## Nouveau tracé pour les bus de la ligne 107

**SAINT-BLAISE / MARIN** Dès lundi, le nouvel itinéraire passera par les Champs-Montants et le giratoire devant Marin-Centre.

C'est l'un des gros changements sur le réseau TransN, avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire. Dès lundi, l'itinéraire de la ligne 107 sera modifié entre Saint-Blaise et Marin.

Les trolleybus venant de Neuchâtel emprunteront l'avenue Bachelin, à Saint-Blaise, puis les Champs-Montants. Au giratoire situé devant Marin-Centre, ils bifurqueront à droite puis rejoindront le tracé de la ligne 101, à l'arrêt actuel du centre commercial. Les véhicu-

les suivront le tracé inverse en direction de Neuchâtel. Ce nouvel itinéraire permettra de desservir la zone industrielle et commerciale des Champs-Montants, très fréquentée.

## Grâce aux trolleybus déperchables électriques

«Le projet date de 2009!», rappelle le conseiller communal de La Tène Daniel Rotsch.

«Voilà plusieurs années que nous discutons avec les Communes et le Canton d'un tel

changement», confirme Aline Odot, porte-parole des Transports publics neuchâtelois. «Il est enfin réalisable, grâce à nos nouveaux trolleybus déperchables dotés de batteries.»

En effet, la compagnie et les Communes ne souhaitaient pas électrifier le tronçon passant par les Champs-Montants, pour des raisons de coûts. Les trolleybus effectueront donc le trajet entre Saint-Blaise et Marin sans leurs perches. «Ce changement nous permet



Ce nouvel arrêt TransN, appelé Saint-Blaise Centre, sera desservi par les bus de la ligne 107 dès lundi. MURIEL ANTILLE

de supprimer un doublon sur notre réseau, puisque les bus des lignes 101 et 107 empruntaient le même itinéraire entre Saint-Blaise et Marin.» Les usagers de la ligne 107 gagneront même un peu de temps: le nouvel itinéraire sera deux minutes plus rapide que l'ancien. Pour permettre ce change-

ment, les entités publiques ont effectué des aménagements: le Canton a installé deux feux de circulation à l'entrée du rond-point de Marin-Centre, avec déclenchement automatique à l'arrivée d'un véhicule TransN, pour permettre aux trolleybus de s'insérer plus facilement dans le trafic. Les Communes ont aménagé

trois nouveaux arrêts TransN. Le premier est situé à la hauteur de l'ancien collège de la Rive-de-l'Herbe et s'appelle Saint-Blaise Centre. Il existera donc deux arrêts distants de 150 mètres portant le même nom, un pour la ligne 101, l'autre pour la ligne 107.

## Pas d'automates à billets

La deuxième halte, Champs-Montants, se trouve au pied de l'avenue du même nom. Le troisième arrêt est localisé au niveau de la passerelle piétonne de Marin. Il est baptisé Les Microtechniques.

Les nouveaux arrêts ne seront pas équipés d'automates, informe Aline Odot. «C'est une tendance nationale d'installer moins de distributeurs à billets. Les voyageurs sont toujours plus nombreux à utiliser des solutions comme l'application Fairtiq.» VGI